



Commune municipale Orvin

Orvin, le 5 décembre 2022

ASSEMBLEE MUNICIPALE LUNDI 05 DECEMBRE 2022, 20H00 HALLE DE GYMNASTIQUE, ORVIN

PROCÈS-VERBAL

Président : Jacques Girardin
Secrétaire : Séverine Muresan

Ayants droits : 52

ORDRE DU JOUR :

1. Élections des scrutateurs
2. Discuter, éventuellement approuver le budget 2023 avec une quotité d'impôt inchangée à 1,88
3. Présentation du plan financier 2023-2027
4. Prendre connaissance des arrêtés de compte suivants :
 - démolition et la reconstruction d'une nouvelle école enfantine à la route des Prés-d'Orvin
 - rénovation de la façade Sud du hangar des sapeurs-pompiers et des travaux publics
5. Discuter et approuver le règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité
6. Discuter et approuver le règlement du « Fonds communal pour l'énergie et le développement durable »
7. Discuter et approuver les modifications du règlement du cimetière
8. Communications du conseil municipal
9. Divers

Le président salue l'assemblée et souhaite de fructueuses délibérations, dans un esprit serein et constructif, dans le respect de l'autre. L'assemblée a été convoquée dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary n° 40 du 4 novembre 2022 conformément à l'article 28 du règlement d'organisation de la Commune d'Orvin.

L'assemblée est déclarée ouverte à 20h00. Selon l'article 20, alinéa 1 du règlement d'organisation « *ont le droit de vote les citoyens âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis 3 mois au minimum* ». La personne n'ayant pas le droit de vote est M. Kevin Casati, concierge de l'école primaire d'Orvin. Tous les autres citoyens présents possédant le droit de vote, le président déclare l'assemblée correctement constituée.

Délibérations :

1. Élections des scrutateurs

Deux personnes sont nommées scrutateurs : M. Quentin Schwab et M. Benjamin Mottet.

2. Discuter, éventuellement approuver le budget 2023 avec une quotité d'impôt inchangée à 1,88

Par M. Stéphan Chopard, responsable du dicastère des finances, présente le budget.

Les investissements prévus, nouveaux projets :

Chauffage à distance – versement capital-actions

+ bâtiment	CHF	700'000.00
Assainissement des places de tir, 1 ^{ère} étape	CHF	80'000.00
Réaménagement Petit Terrain et réfection cabane	CHF	75'000.00
Etude planifications spéciales Prés-d'Orvin, 1 ^{ère} étape	CHF	40'000.00
Total	CHF	895'000.00

Investissements en cours (projets en cours – crédits votés)

Conduite interconnexion d'eau de secours, 2 ^e étape	CHF	290'000.00
Travaux traversée de la localité, 3 ^e étape	CHF	260'000.00
Remplacement canalisations (traversée localité)	CHF	180'000.00
Remplacement conduite Les Saignes	CHF	90'000.00
Réfection chemins agricoles (1/3)	CHF	61'600.00
Total	CHF	881'600.00

Amortissements planifiés

Alimentation en eau	CHF	20'000.—
Route, voies de communication	CHF	22'800.—
Terrains bâtis	CHF	138'000.—
Biens mobiliers	CHF	31'000.—
Immobilisations corporelles	CHF	19'000.—

Total des amortissements	CHF	230'800.—
- dont impact direct dans le résultat	CHF	210'800.—

Le résultat devrait être présenté équilibré selon les directives cantonales art. 84 et 85 OCo. Pour la présentation de ce soir uniquement et pour des raisons de compréhension, il est renoncé à cette directive.

Le MCH2 exige que le résultat du compte global soit approuvé par l'assemblée municipale.

Le budget prévoit un excédent de charges budgété à CHF 348'903.—.

Le conseil municipal et la commission des finances proposent d'approuver le budget 2023 tel que présenté.

M. Serge Richoz propose que les CHF 24'000.— budgétés pour le raccordement du chauffage à distance soient mis au budget 2024, quand le chauffage à distance sera accepté par l'assemblée, et que ce montant soit reporté pour l'entretien des routes et des chemins vicinaux.

M. Stéphan Chopard signale que les CHF 24'000.— du raccordement du bâtiment des travaux publics sur un éventuel projet de chauffage à distance ne concerne en rien l'investissement qui doit être consenti par l'approbation populaire de la réalisation du chauffage à distance. Au cas où l'année prochaine, le projet devrait voir le jour, approuvé par l'assemblée et que la réalisation pourrait débuter en cours d'année, il serait pertinent de bénéficier dès le premier hiver du chauffage à distance.

M. Serge Richoz maintient la proposition de supprimer les CHF 24'000.— relatif au raccordement du bâtiment des travaux publics sur un éventuel projet de chauffage à distance et de monter l'entretien de chemins vicinaux à CHF 119'000.—.

M. Frédy Villard aimerait savoir quelles sont les études spéciales liées aux Prés-d'Orvin.

M. Arthur Balz mentionne que c'est une étude demandée par L'OACOT pour délimiter les plans de zones. Il y a un télési, ce qui signifie que c'est un attrait touristique et il est en zone agricole. L'idée est de réétudier ainsi qu'adapter les besoins.

Proposition de M. Serge Richoz avec l'amendement demandé : l'assemblée accepte par 7 voix, sans avis contraire.

Tel que présenté par le conseil municipal : l'assemblée accepte à la majorité sans avis contraire.

L'assemblée accepte à la majorité, 1 avis contraire, le budget 2023 avec une quotité d'impôt à 1,88.

3. Présentation du plan financier 2023 – 2027

Par M. Stéphan Chopard.

2023 – projets en cours

Travaux traversée de la localité, 3 ^e étape	CHF	260'000.00
Remplacement canalisations (traversée loc.)	CHF	180'000.00
Remplacement conduite Les Saignes	CHF	90'000.00

Réfection chemins agricoles, 1 ^{ère} étape	CHF	61'600.00
2023 – nouveaux projets		
Chauffage à distance, vers. cap.-act. + bât.	CHF	700'000.00
Assainissement des places de tir, 1 ^{ère} étape	CHF	80'000.00
Réaménagement Petit Terrain et réf cabane	CHF	75'000.00
Etude planifi. spéciales Prés-d'Orvin, 1 ^{ère} ét.	CHF	40'000.00
Total 2023	CHF	1'486'600.00
2024 – projets en cours		
Travaux traversée de la localité, 4 ^e étape	CHF	120'000.00
Remplacement canalisations (trav. loc.)	CHF	180'000.00
Réfection chemins agricoles, 2 ^e étape	CHF	61'700.00
2024 – nouveaux projets		
Réfection rte Prés-d'Orvin, La Hôle – transf.	CHF	908'000.00
Assainissement des places de tir, 2 ^e étape	CHF	750'000.00
Réfection mur et route Crêt des Bêtes	CHF	200'000.00
Etude planifi. spé. Prés-d'Orvin, 2 ^e étape	CHF	40'000.00
Total 2024	CHF	2'259'700.00
2025 – projets en cours		
Réfection chemins agricoles, 3 ^e étapes	CHF	61'700.00
2025 – Nouveaux projets		
Réfection route l'Echelette	CHF	274'000.00
Réfection rte école enfantine (acco. + grilles)	CHF	150'000.00
Acquisition parcelle n° 128.02 Rte Prés-d'O.	CHF	110'000.00
Aménagement ch. d'accès station pompage	CHF	80'000.00
Total 2025	CHF	675'700.00
2026 – nouveaux projets		
Construction local pour sociétés et jeunesse sur parcelle n° 128.02, 1 ^{ère} étape	CHF	400'000.00
Réfection route Les Oeuches, partie inf.	CHF	336'000.00
Total 2026	CHF	736'000.00
2027 – nouveaux projets		
Réfection route Les Vernes / Sur Mont-Tillier	CHF	550'000.00
Construction local pour sociétés et jeunesse sur parcelle n° 128.02, 2 ^e étape	CHF	200'000.00
Total 2027	CHF	750'000.00

M. Jacques Mathez revient sur le chauffage à distance et mentionne qu'une jolie tâche jaune correspondait aux bâtiments qui pouvaient être raccordés. Elle correspondait à la zone industrielle jusqu'à la place du village qui était centré sur la route principale. Ce projet n'est absolument pas abouti, il est mal ficelé et les citoyens ne connaissent pas les aboutissements. Savoir qu'il y a quelque chose l'année prochaine, c'est beaucoup trop tôt.

4. Prendre connaissance des arrêtés de compte suivants :

- démolition et la reconstruction d'une nouvelle école enfantine à la route des Prés-d'Orvin**
- rénovation de la façade Sud du hangar des sapeurs-pompiers et des travaux publics**

Par M. Stéphan Chopard.

Démolition et reconstruction d'une nouvelle école enfantine à la route des Prés-d'Orvin.

Le crédit approuvé par l'assemblée municipale en date du 10 décembre 2019 était de CHF 1'200'000.—.

Dépenses brutes d'invest.	- CHF	1'299'466.95
Recettes brutes d'invest.	CHF	1'026'826.20
Dépenses nettes	CHF	272'640.75
 Différence	 CHF	 927'359.25

Rénovation de la façade Sud du hangar des sapeurs-pompiers et des travaux publics.

Le crédit approuvé par l'assemblée municipale en date du 10 décembre 2018 était de CHF 60'000.—.

Dépenses brutes d'inv.	- CHF	46'620.20
Recettes brutes d'invest.	CHF	0.00
Dépenses nettes	CHF	46'620.20
 Différence	 CHF	 13'379.80

5. Discuter et approuver le règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en l'électricité

Par M. Patrik Devaux, maire.

À la suite d'une décision fédérale, une nouvelle situation juridique pour la redevance électrique aux communes est entrée en force.

Pour la commune d'Orvin, c'est l'entreprise d'approvisionnement en énergie : BKW Energie SA.

La commune perçoit une redevance de CHF 1.5 cts par KWh comme compensation pour l'utilisation du terrain public.

L'utilisation de cette redevance est régie par le nouveau règlement du fonds communal pour l'énergie et le développement durable (point 6 de l'assemblée municipale).

Le conseil municipal recommande d'accepter le règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité.

M. Gilles Berlincourt demande la suppression dans l'art. 2a de la limite de la taxe à CHF 300.—. Dans cette période où l'on doit économiser l'énergie, ce n'est pas compatible.

M. Jean-Jacques Wiesmann souligne qu'il faut maintenir la proposition d'avant car les entreprises paieront plus.

M. Patrik Devaux souligne que c'est par compteur.

Le règlement de ne pas mettre de limite, proposé par Gilles Berlincourt : l'assemblée accepte par 26 voix, sans avis contraire.

Le règlement tel que présenté proposé par M. Jean-Jacques Wiesmann : l'assemblée accepte par 21 voix.

L'assemblée accepte à la majorité par 40 voix, sans avis contraire, sans limitation de consommation comme proposé par M. Gilles Berlincourt.

6. Discuter et approuver le règlement du « Fonds communal pour l'énergie et le développement durable »

Par M. Patrik Devaux.

Un groupe de travail a établi le présent règlement pour l'utilisation de la redevance communale sur l'électricité.

Le fonds communal servira à financer des projets communaux dans le domaine de l'énergie.

La commune reçoit chaque année un montant d'environ CHF 60'000.— avec la redevance électrique.

De nombreux défis énergétiques et environnementaux pour la commune comme :

- équipement des bâtiments communaux avec des panneaux solaires
- installation de panneaux solaires pour alimenter des éclairages indépendants
- installation de prises de recharge pour véhicules électriques sur les aires de stationnements publics
- installation et modification techniques dans les bâtiments communaux pour des économies d'énergie
- nouvelle installation de chauffage durable à l'école primaire (raccordement CAD)
- extinction de l'éclairage public.

Le conseil municipal recommande d'accepter le règlement pour la création du fonds communal pour l'énergie et le développement durable.

M. Serge Richoz rend attentif que les bornes de recharges électriques doivent être normalement autofinancées par la revente de l'électricité.

M. Gilles Berlincourt fait la remarque qu'en ce qui concerne le développement durable, ça va plus loin que des prises électriques et des panneaux solaires. En comparaison à la commune de Sauge, ils ont fait une commission et il y a plein de projets qui peuvent venir des citoyens.

Mme Virginie Dousse souligne que la place Derrière l'école a été refaite et comme il fait mention de développement durable, elle trouve dommage qu'il n'y a pas d'arbres fruitiers comme par exemple des raisinets, des mûriers, des framboisiers... Les enfants pourraient utiliser ces fruits pendant l'école à journée continue pour faire des confitures ou autres. Finalement, même les citoyens pourraient cueillir ces fruits.

L'assemblée accepte à la majorité, sans avis contraire, le règlement du « Fonds communal pour l'énergie et le développement durable ».

7. Discuter et approuver les modifications du règlement du cimetière

Par M. Patrik Devaux.

Le règlement du cimetière régit plusieurs domaines au cimetière d'Orvin :

- manière de procéder aux cérémonies d'ensevelissement ou d'inhumation (renoncer les samedis, si c'est un cas exceptionnel, il y a la possibilité de faire une dérogation)
- pose et dimensions tombes et monuments funéraires
- organisation des tombes / jardin du souvenir

Un petit groupe de travail a été créée avec le soutien de la voirie municipale et d'un spécialiste des pompes funèbres.

À noter qu'il y a des modifications de quelques articles afin de rendre le règlement plus actuel et adapté à la situation.

Le conseil municipal recommande d'accepter les modifications du règlement du cimetière.

M. Frédy Villard souligne qu'un point l'interpelle celui des exceptions : c'est toujours dangereux et se demande qui décidera.

M. Patrik Devaux dit qu'il y a peu d'exceptions possibles. Si une famille devrait prendre un avion de manière exceptionnelle, c'est possible de faire une dérogation et c'est le conseil communal qui décidera. Toutes les demandes arrivent à l'administration communale.

L'assemblée accepte à la majorité, sans avis contraire, les modifications du règlement du cimetière.

8. Communications du conseil municipal

M. Julien Tièche présente le point du chauffage à distance.

C'est un projet du conseil municipal. L'entreprise, Kasontor AG est basée à Port, qui est assez proche. Ce sont des copeaux de bois, ce qui donne le 100% d'énergie renouvelable, neutre en Co2. Le bois provient des forêts d'Orvin et des communes voisines.

Ci-après, le résultat des questionnaires

Clients qui sont intéressés	110 (17.10.2022)
Le besoin en énergie pour les clients	4'100 MWh (410'000 L mazout/an ou 7'000'000 km par voiture/an)
Correspond à une puissance de	1.3 MW
Réalisation d'environ 2/3	0.9 MW (= 900 kW)
Grandeur de la centrale	1 MW (= 1000 kW) avec p. ex. 2x500kW
Quantité de copeaux (800KWh/Sm ³)	3'800 Sm ³ /an / une livraison par semaine
Quantité de bois (2.8 Sm ³ en vrac = 1fm ³)	1'400 fm ³ /an

La livraison des copeaux serait assurée par le Syndicat du Triage forestier du Mont-Sujet (Orvin + Plateau de Diesse) ainsi la livraison est garantie pendant 20 ans. La quantité par année serait de 3'800 Sm³ avec une qualité P31S, W40.

Il est à noter qu'aucun chiffre n'a été articulé de la part du conseil.

M. Serge Richoz demande s'il y avait eu des appels d'offres et s'il n'y a pas eu de coordination avec le home les Roches.

M. Julien Tièche mentionne que le conseil municipal a regardé avec plusieurs entreprises.

M. Stéphan Chopard souligne que le chauffage à distance de la Fondation des Roches alimente actuellement 10 bâtiments et c'est un projet privé, qui avait un périmètre défini. Le but de la fondation des Roches c'est d'accompagner les gens du 3^e et 4^e âge. Il n'est pas possible de lier un projet privé à un projet public.

M. Florent Schwab demande s'il y avait une augmentation de la capacité du chauffage en raison de l'augmentation de citoyens intéressés, ça ne poserait pas de problème ?

M. Julien Tièche informe ce qui est intéressant c'est d'avoir quelques grands consommateurs c'est aussi la raison où se situera le chauffage à distance dans la zone industrielle. S'il y avait une augmentation, tout était possible.

M. Julien Tièche signale que la petite place sera bientôt terminée. Il reste plus que le pavage mais bien sûr il ne doit pas annoncer du gel.

Pour ce qui concerne les travaux de l'année prochaine, c'est possible de les inverser soit de commencer vers l'ancienne poste et ensuite de remonter jusqu'à la place du village. La raison est que les bordures qui sont prévues aux arrêts de bus (bordures qui répondent aux normes des handicapés) ont un délai de livraison de 6 mois.

M. Julien Tièche remercie les citoyens de cette première étape des travaux d'avoir été patients et tolérants.

M. Serge Richoz fait une remarque par rapport à cela et indique qu'il aurait été judicieux d'informer la population où était le détournement. Une information dans le journal n'aurait pas été de trop.

M. Julien Tièche confirme qu'il en était de trop surtout au niveau médiatique et que tout le monde aurait profité de cette information pour passer.

M. Sylvain Grosjean mentionne que chaque commune doit revoir son plan cadastral. Le géomètre cantonal a fait ses relevés sur chaque parcelle, chaque bâtiment. La commission de construction a nommé 2 personnes : M. Denis Léchaire et M. Werner Kocher. Aux Prés-d'Orvin, ils sont allés mesurer, photographier chaque bâtiment et ils ont tout répertorié dans un dossier. Chaque construction a son dossier. La commune a écrit aux propriétaires qui ont une construction non-enregistrée afin d'avoir de plus amples informations à ce sujet. Chaque construction doit faire l'objet d'un permis de construire avec un préavis de la commune et le tout envoyé à l'OACOT. Chaque propriétaire (dont la construction fait l'objet d'un cas illicite) est convoqué à la commune afin d'éclaircir le cas. À noter, qu'aux Prés-d'Orvin, il y a 56 constructions litigieuses, dont 16 cas inacceptables.

M. Gautier Boder présente la nouvelle directrice de l'école primaire d'Orvin, Mme Virginie Dousse.

Mme Virginie Dousse souligne qu'elle habite depuis 2 ans à Orvin. Elle vient de La Chaux-de-Fonds et ensuite elle a vécu une partie à Bienne. Elle signale que les enfants sont polis par rapport à ce qu'elle a vécu auparavant. Elle se plaît beaucoup à Orvin.

M. Patrik Devaux félicite le personnel de l'école à journée continue (M. Arturo Caprarelli, Mmes Céline Chavaillaz et Maité Devaux) pour leurs 5 ans de service ainsi que M. Patrick Sifkovits pour ses 10 ans de service.

M. Benjamin Mottet est un nouveau conseiller à la bourgeoisie.

M. Florent Schwab a rejoint la commission des travaux publics et de l'agriculture.

M. Patrik Devaux informe qu'il y aura une assemblée extraordinaire le 23 mars 2023 afin de présenter le projet du chauffage à distance et de nommer un nouveau conseiller.

M. Patrik Devaux fait part que M. Arthur Balz arrêtera son mandat de conseiller pour des raisons professionnelles et le remercie chaleureusement.

9. Divers

M. Philippe Léchoť demande si le conseil est informé que la ville de Bienne aimerait faire payer les gens qui passent par un axe.

M. Gautier Boder a pris note et approfondira le sujet.

Plus personne ne demandant la parole, le président remercie également tous ceux qui s'engagent pour la collectivité publique.

Personne d'autre ne contestant les procédures de vote pratiquées durant l'assemblée, le président lève l'assemblée à 22h10.

Pour l'assemblée municipale d'Orvin

Le président des assemblées

La secrétaire des assemblées

Jacques Girardin

Séverine Muresan